N. 19 — Session 2002-2003

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 7 février 2003

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 701

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De M. Michel Van Roye à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'engagement de 51 pompiers » 701

— De M. Alain Adriaens à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le versement aux communes de la mainmorte » 702

— De Mme Anne-Françoise Theunissen à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les conséquences de la récente décision d'accorder à l'entreprise VW un terrain pour l'extension du site » 703

Zitting 2002-2003

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 7 februari 2003

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 701

DRINGENDE VRAGEN

— Van de heer Michel Van Roye aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de aanwerving van 51 brandweermannen » 701

— Van de heer Alain Adriaens aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de storting van de dode hand aan de gemeenten » 702

— Van mevrouw Anne-Françoise Theunissen aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het gevolg van de recente beslissing om aan VW een terrein toe te kennen voor de uitbreiding van het bedrijf » 703

Pages

—

— De M. Michel Moock à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique et Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'attitude du gouvernement face au gel du projet du RER par la SNCB » 704

Question d'actualité jointe de M. Marc Cools, concernant « l'attitude du gouvernement face au gel du projet du RER » 704

Question d'actualité jointe de M. Benoît Cerexhe, concernant « la réunion éventuelle du comité interministériel des ministres en charge de la Mobilité, du Transport et des Communications » 704

Question d'actualité jointe de M. Walter Vandenbossche, concernant « l'ajournement du réseau express régional (RER) pour Bruxelles » 704

Question d'actualité jointe de M. Christos Doulkeridis, concernant « les conséquences pour Bruxelles du projet de plan d'investissement de la SNCB » 704

— De M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la déclaration du Ministre-Président à la suite de l'étude STRATEC sur le deuxième terminal TGV » 711

Question d'actualité jointe de M. Alain Daems, concernant « les conclusions du bureau STRATEC sur l'opportunité de réaliser un second terminal TGV à Schaerbeek » 711

— De M. Yaron Pesztat à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la mise en œuvre de la convention sur le D4/D5 » 713

Blz.

—

— Van de heer Michel Moock aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek en Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het standpunt van de regering ten aanzien van de bevriezing van de plannen van de NMBS voor het GEN » 704

Toegevoegde dringende vraag van de heer Marc Cools, betreffende « het standpunt van de regering ten aanzien van de bevriezing van het GEN-project » 704

Toegevoegde dringende vraag van de heer Benoît Cerexhe, betreffende « de eventuele vergadering van het interministerieel comité van de ministers van Mobiliteit, Vervoer en Verkeer » 704

Toegevoegde dringende vraag van de heer Walter Vandenbossche, betreffende « het afvoeren van het Gewestelijk Expressnet (GEN) voor Brussel » 704

Toegevoegde dringende vraag van de heer Christos Doulkeridis, betreffende « de gevolgen voor Brussel van het ontwerp van investeringsplan van de NMBS » 704

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de verklaringen van de Minister-President na de STRATEC-studie over de tweede HST-terminal » 711

Toegevoegde dringende vraag van de heer Alain Daems, betreffende « de conclusies van het bureau STRATEC betreffende een mogelijke tweede HST-terminal in Schaarbeek » 711

— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de uitvoering van de overeenkomst betreffende D4/D5 » 713

Pages

VOTES NOMINATIFS

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République algérienne Démocratique et Populaire, d'autre part, aux Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6, aux Protocoles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 et à l'Acte final, faits à Valence le 22 avril 2002 (nos A-326/1 et 2 – 2001/2002) 715

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le gouvernement de la République de Zambie, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Lusaka, le 28 mai 2001 (nos A-343/1 et 2 – 2001/2002) 715

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : la Convention européenne du paysage, faite à Florence le 20 octobre 2000 (nos A-356/1 et 2 – 2002/2003) 716

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord portant création de l'Organisation internationale de la Vigne et du Vin, fait à Paris le 3 avril 2001 (nos A-357/1 et 2 – 2002/2003) 717

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le gouvernement du Royaume de Thaïlande, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 12 juin 2002 (nos A-358/1 et 2 – 2002/2003) 717

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, aux Annexes 1 et 2, aux Protocoles 1, 2, 3, 4 et 5 et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 17 juin 2002 (nos A-359/1 et 2 – 2002/2003) 718

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au : Protocole complémentaire entre le Royaume de Belgique et l'Autorité de Surveillance de l'Association européenne de Libre Echange, signé à Bruxelles le 6 juillet 2001 (nos A-362/1 et 2 – 2002/2003) 718

Blz.

NAAMSTEMMINGEN

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Euro-Mediterrane Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschap en haar Lidstaten, enerzijds, en de Democratische Volksrepubliek Algerije, anderzijds, met de Bijlagen 1, 2, 3, 4, 5 en 6, met de Protocollen 1, 2, 3, 4, 5, 6 en 7 en met de Slotakte, gedaan te Valencia op 22 april 2002 (nrs. A-326/1 en 2 – 2001/2002) 715

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de regering van de Republiek Zambia, anderzijds, inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Lusaka op 28 mei 2001 (nrs. A-343/1 en 2 – 2001/2002) 715

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Europese Conventie inzake landschappen, gedaan te Firenze op 20 oktober 2000 (nrs. A-356/1 en 2 – 2002/2003) 716

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Verdrag tot oprichting van de Internationale Organisatie voor Wijnstok en Wijn, gedaan te Parijs op 3 april 2001 (nrs. A-357/1 en 2 – 2002/2003) 717

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de regering van het Koninkrijk Thailand, anderzijds, inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 12 juni 2002 (nrs. A-358/1 en 2 – 2002/2003) 717

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Euro-Mediterrane Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschap en haar lidstaten, enerzijds, en de Republiek Libanon, anderzijds, met de Bijlagen 1 en 2, met de Protocollen 1, 2, 3, 4 en 5 en met de Slotakte, gedaan te Luxemburg op 17 juni 2002 (nrs. A-359/1 en 2 – 2002/2003) 718

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Aanvullend Protocol tussen het Koninkrijk België en de Toezichthoudende Autoriteit van de Europese Vrijhandelsassociatie, ondertekend te Brussel op 6 juli 2001 (nrs. A-362/1 en 2 – 2002/2003) 718

Pages

—

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au : Protocole n° 12 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, fait à Rome le 4 novembre 2000 (nos A-374/1 et 2 – 2002/2003) 719

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le gouvernement de la République du Belarus, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 9 avril 2002 (nos A-380/1 et 2 – 2002/2003) 720

— Votes réservés et vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant octroi de subventions spéciales aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale (nos A-385/1 et 2 – 2002/2003) 720

— Vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution (de Mme Julie de Groote et M. Alain Daems) visant à instaurer des clauses types relatives au respect des droits fondamentaux dans les accords internationaux conclus entre le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement d'un Etat ou d'une autre entité habilitée à conclure des traités (nos A-323/1 et 2 – 2001/2002) 722

Blz.

—

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Protocol nr. 12 bij het Verdrag tot bescherming van de rechten van de mens en de fundamentele vrijheden, gedaan te Rome op 4 november 2000 (nrs. A-374/1 en 2 – 2002/2003) 719

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de regering van de Republiek Belarus, anderzijds, inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 9 april 2002 (nrs. A-380/1 en 2 – 2002/2003) 720

— Aangehouden stemmingen en stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende de toekenning van bijzondere subsidies aan de gemeenten van het Brussels Hoofd-stedelijk Gewest (nrs. A-385/1 en 2 – 2002/2003) 720

— Naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van resolutie (van mevrouw Julie de Groote en de heer Alain Daems) tot invoering van standaardclausules in verband met de eerbiediging van de fundamentele rechten, in de internationale akkoorden die gesloten worden tussen de Brusselse hoofdstedelijke regering en de regering van een Staat of van een ander niveau dat ertoe gemachtigd is verdragen te sluiten (nrs. A-323/1 et 2 – 2001/2002) 722

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

———

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente.— Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 7 février 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 7 februari 2003 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : Mmes Isabelle Molenberg, Françoise Bertieaux, Audrey Rorive, Françoise Schepmans, MM. Benoît Cerexhe et Didier Gosuin.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : mevrouw Isabelle Molenberg, mevrouw Françoise Bertieaux, mevrouw Audrey Rorive, mevrouw Françoise Schepmans, de heren Benoît Cerexhe en Didier Gosuin.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL VAN ROYE A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ENGAGEMENT DE 51 POMPIERS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE AANWERVING VAN 51 BRANDWEERMANNEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye pour poser la question.

M. Michel Van Roye. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, je suis content qu'il y ait 51 pompiers supplémentaires en Région bruxelloise. Je désire établir un lien entre cette nouvelle et les recommandations relatives aux discriminations à l'embauche votées il y a peu par notre Parlement.

Le Parlement recommandait au gouvernement de prendre toutes les mesures et actions nécessaires pour supprimer ces discriminations à l'embauche tant dans ses propres services que dans le privé. Ces recommandations demandaient également au gouvernement que tous les organismes qui dépendent de lui mènent des actions en ce sens.

Dans ces 51 personnes engagées y a-t-il des Belges d'origine étrangère puisque le souhait du Parlement était que les engagements reflètent la composition de notre population bruxelloise ? Je souhaiterais également connaître le pourcentage complet, parmi les pompiers, des personnes d'origine étrangère. Je joins à cette question le problème similaire concernant les femmes. Il y a peu, le corps des pompiers français a accueilli ses premières « pompières »; un effort semblable a-t-il été fait en Région bruxelloise et dans quelle proportion ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je m'étonne que M. Van Roye nous renvoie aux recommandations de ce Parlement alors que l'année passée, celui-ci a voté une ordonnance qui va plus loin. Celle-ci fixe l'obligation de recruter dorénavant — après examen — toute personne quelle que soit son origine, Belge, Européen ou non Européen.

Cela étant dit, c'est ce que l'on fera effectivement au ministère et dans les pararégionaux bruxellois. On a dit qu'il faudrait peut-être également l'appliquer au niveau des CPAS et des communes, mais cela nécessitera une autre ordonnance qu'il faudra voter ici.

Concernant la réserve de recrutement existant des pompiers, celle-ci a été constituée en décembre 2000 et court jusque fin 2003. J'ai déjà fait savoir que je prolongerai sa validité. Dans cette réserve se trouvent des personnes d'origine étrangère et de nationalité belge; il est difficile de leur demander s'ils sont d'origine étrangère le jour de leur entrée puisqu'ils sont tous égaux. Mais, en effet, parmi les personnes d'origine étrangère, notamment dans la première

vague entrée l'année passée ou fin 2001, il y en a d'origine maghrébine. C'étaient les premiers arrivés qui étaient Belges, et même Bruxellois, et pour qui l'intégration dans le corps des pompiers s'est passée sans aucun problème.

Il faut tenir compte de la réserve existant, qui n'est pas encore épuisée avant d'organiser un autre examen de recrutement : comme celui qui va commencer maintenant pour les pompiers néerlandophones.

Il faudra engager des officiers supplémentaires. Dès le début, tout cela se fera dans le cadre d'un appel large, avec un appel plus particulier au public ciblé. Mais aujourd'hui, je ne peux pas et je ne veux pas toucher à la réserve, d'autant que la première femme à avoir réussi l'examen est classé dans la troisième partie. Donc, dans le courant de l'année prochaine, nous pourrons peut-être engager la première femme pompier dans la Région bruxelloise. Sachez cependant qu'il y en a déjà en Belgique, notamment à Anvers et à Ostende.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNE-MENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE VERSEMENT AUX COMMUNES DE LA MAIN-MORTE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE STORTING VAN DE DODE HAND AAN DE GEMEENTEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser la question.

C'est M. le Ministre Vanhengel qui y répondra.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre ces derniers jours, plusieurs communes bruxelloises — probablement les dix-neuf — ont reçu du ministère de l'Intérieur un courrier très enthousiasmant pour elles, leur annonçant que la dotation pour la main-morte destinée à compenser la non perception du précompte immobilier à hauteur de 72 % leur serait versée. Cette notification mentionnait le montant, à l'euro près. C'est évidemment une excellente nouvelle mais je m'interroge quant aux conséquences de cette décision pour la Région bruxelloise. Si je ne m'abuse, nous avions prévu à ce sujet dans notre budget des Voies et Moyens, pour l'année 2002, un montant de 23.721 EUR. Etant donné qu'au moment de l'ajustement budgétaire, nous n'avons apporté aucune modification, je présume que vous avez reçu ce montant. En pratique, est-ce la région qui va reverser à chacune des communes le montant qui vient de leur être promis par le ministère de l'Intérieur ? Le total des montants promis aux 19 communes correspond-il au montant budgété pour l'année 2002 ? Cette mesure, qui offre enfin un peu d'oxygène aux communes, sera-t-elle récurrente d'année en année ? C'est vraiment la première bonne nouvelle pour les communes depuis bien longtemps. Comme tous les municipalistes ici présents, le ministre semble se réjouir. J'aimerais qu'il nous dise comment les choses se passeront concrètement. Le montant par commune étant défini à l'euro près, j'aimerais savoir comment le ministère de l'Intérieur a pu obtenir des chiffres aussi précis de la valeur non perçue du précompte immobilier pour chacune des communes.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre, qui répondra en lieu et place de M. de Donnea, Ministre-Président.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, Chers Collègues, j'apprécie énormément l'humour très fin de notre collègue M. Adriaens. Néanmoins, tentons de mettre les choses au point. Un courrier a en effet été adressé aux communes par le ministère des Affaires intérieures. Il convient cependant de se référer également à l'article 63 *in fine* de la loi spéciale de financement qui stipule que le crédit main-morte correspondant à celui des communes bruxelloises est transféré à la région.

Le service compétent du ministère des Affaires intérieures confirme qu'une erreur s'est glissée dans le mailing informatisé et que ce courrier n'aurait pas dû être adressé aux communes bruxelloises, au grand regret de tous les municipalistes de ce Parlement, mais à la grande joie de tous les régionalistes.

Un rectificatif sera envoyé à ces communes par le ministère des Affaires intérieures. L'an dernier, la main-morte 2001 a été versée en février. La main-morte 2002, estimée à 25 millions 41.000 EUR n'a pas encore été versée cette année, mais revient incontestablement à la région et ce, conformément à la loi spéciale de financement.

Lorsque vous dites qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les communes, je dois vous dire que la Région de Bruxelles-Capitale — vous le savez par le biais des discussions budgétaires que nous avons eues — a consenti l'an dernier, et le fera encore cette année-ci, des efforts budgétaires considérables pour le refinancement des communes bruxelloises. Ceux qui suivent de près les dossiers savent qu'une erreur s'est glissée. C'est la raison pour laquelle je me référais à votre humour très fin.

Je le répète, la région elle-même, dans le cadre du financement des communes, fournit des efforts énormes, qui seront prolongés en 2003.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Ministre, moi qui suis ce dossier, peut-être de plus près que certains municipalistes, je me doutais que cela ne correspondait pas tout à fait à la réalité. D'aucuns dans les communes ont bondi de joie.

Lorsqu'ils apprendront, que cette manne ne leur reviendra pas, ils seront désolés.

Ce qui s'est passé, c'est que le ministère de l'Intérieur s'est calqué pour la Région bruxelloise sur ce qui se passe pour les communes wallonnes et flamandes qui, elles, reçoivent effectivement la compensation d'un non-perçu en précompte immobilier. Or, la Région bruxelloise compte davantage d'institutions internationales et de bâtiments publics que les autres régions. Vous dites que la région fait beaucoup pour les communes. Peut-être pas assez, étant donné leurs difficultés financières.

Ce matin, certains se réjouissaient des 10 millions d'EUR que nous verserions aux communes hospitalières. Dans le cas présent, les communes misaient sur 25 millions. En effet, il était stipulé : « Cette somme sera versée à votre compte »… La mention était revêtue de la signature du conseiller-adjoint du ministre de l'Intérieur. Cela faisait quand même sérieux ! Et cette erreur n'en demeure pas moins très douloureuse.

Rejoignant le débat de ce matin, j'espère que la région, au cours de l'année 2003, consentira des efforts pour compenser cette désespérante nouvelle.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES CONSEQUENCES DE LA RECENTE DECISION D'ACCORDER A L'ENTREPRISE VW UN TERRAIN POUR L'EXTENSION DU SITE »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET GEVOLG VAN DE RECENTE BESLISSING OM AAN VW EEN TERREIN TOE TE KENNEN VOOR DE UITBREIDING VAN HET BEDRIJF »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen pour poser la question.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, dans une récente communication à la presse, la fédération Agoria annonçait, avec beaucoup de satisfaction, l'extension de son site forestois, marquant particulièrement sa satisfaction de la décision conjointe prise par le gouvernement, la STIB et la SDRB, et elle annonçait en même temps ses futurs investissements.

Le ministre peut-il, dès lors, nous informer sur les montants qui seraient consentis par la région, éventuellement dans le cadre de la loi d'expansion économique ? Pourrait-il également préciser les emplois qui seraient effectivement créés ? Agoria annonce 800 à 1 000 emplois, mais il pourrait s'agir de regroupement d'emplois déjà existants sur ce site. Par ailleurs, le ministre pourrait-il nous dire s'il existe des clauses, signées ou en négociation qui préciseraient l'engagement de travailleurs bruxellois dans le cadre du pacte social pour l'emploi et l'intégration du site dans l'environnement immédiat, y compris les aspects de mobilité ?

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, pour une fois, je suis content qu'Agoria soit satisfaite de l'action du gouvernement. Cela résulte en effet de discussions et de tractations avec l'usine VW depuis l'année 2000. A cette époque déjà, le gouvernement avait approuvé l'extension de la zone industrielle de Forest destinée à la production automobile, en déclarant d'utilité publique la prise de possession de plusieurs parcelles jouxtant l'actuel site de Volkswagen. A mon initiative, la SDRB a été chargée d'évaluer la valeur de certains terrains, de négocier leur achat ou leur échange et, le cas échéant — mais cela n'a pas été nécessaire, d'exproprier s'il n'y avait pas de cession à l'amiable. Le nécessaire a été fait.

A mon avis, Volkswagen n'est pas éligible à des aides dans le cadre de l'expansion économique. Elle a bénéficié de l'aide de la SDRB. Cela dit, il n'est pas impossible que certains sous-traitants demandent à bénéficier des lois d'expansion économique. Il y aura peut-être une intervention régionale à ce niveau-là, dans le futur.

Le deuxième point concerne la création d'emplois. Il faut en effet considérer que si l'on regarde l'ensemble de l'entreprise Volkswagen et de ses sous-traitants, il y aura une augmentation de l'emploi; les chiffres cités par Agoria, sous sa responsabilité, sont globaux puisqu'ils intègrent des emplois déjà existants et d'autres à créer. Par ailleurs, en novembre 2000, une convention signée entre la SDRB et Volkswagen précise les engagements de Volkswagen en matière d'emplois et de formation : d'une part, la création d'un centre de formation polyvalent, ouvert sur le site, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés de manière à promouvoir la formation dans le domaine de la construction automobile en Région bruxelloise; d'autre part, le maintien et — si possible — l'accroissement de l'emploi. Cette convention avait été conclue bien avant le pacte pour l'emploi mais je puis vous assurer que des contacts permanents ont lieu pour en vérifier l'application. Une session de formation d'ouvriers de montage a été lancée début 2002. Elle n'a pas eu le succès escompté car le secteur de l'automobile de l'époque se trouvait en forte récession et d'incertitude après les événements de septembre 2001. En revanche, d'autres sessions de formation sont en préparation avec Volkswagen et ses sous-traitants, visant en particulier la main-d'œuvre peu qualifiée.

Pour ce qui est de la troisième partie de votre question concernant les problèmes de mobilité, l'intention du groupe Volkswagen est de faire un grand ensemble appelé « Automotive Park » de façon à ce que, les sous-traitants se situant à proximité immédiate de l'usine de montage, il y ait une diminution importante du charroi de gros camions transportant les pièces. Vous savez que pour l'essentiel, les véhicules eux-mêmes sont expédiés par chemin de fer.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Je remercie le ministre pour sa réponse que je trouve très claire en ce qui concerne l'intégration du site dans son environnement, le domaine de la mobilité et les aides à l'expansion. Vous dites qu'à votre avis, Volkswagen n'est pas éligible mais que, vraisemblablement, des sous-traitants peuvent l'être.

Reste cependant la question de l'emploi. Pour nous c'est la plus difficile et certainement celle qu'il faut le mieux mesurer. Quand Volkswagen dit qu'elle va créer de 800 à 1.000 emplois, il peut s'agir d'un regroupement d'emplois déjà existants sur d'autres sites à partir des différents fournisseurs. Dans le cadre de la réalisation du pacte pour l'emploi bruxellois, nous sommes particulièrement attachés à ce qu'il y ait engagement de travailleurs bruxellois.

Je vous demande d'être très attentif et de trouver les modalités qui permettront d'évaluer si, à partir de cette extension, il y a engagement de travailleurs bruxellois. Si tel n'était pas le cas, nous devrions prendre des mesures.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — A partir du moment où le groupe Volkswagen fait partie de la Fédération Agoria et que Agoria est signataire du pacte social, je ne doute pas que nous arrivions à des résultats.

Mme la Présidente. — Là comme ailleurs, pas à pas, nous avançons.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Mais trop lentement, Madame la Présidente.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL MOOCK A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FACE AU GEL DU PROJET DU RER PAR LA SNCB »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETEN-SCHAPPELIJK ONDERZOEK EN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFD-STEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET STANPUNT VAN DE REGERING TEN AANZIEN VAN DE BEVRIEZING VAN DE PLANNEN VAN DE NMBS VOOR HET GEN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MARC COOLS, CONCERNANT « L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FACE AU GEL DU PROJET DU RER »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MARC COOLS, BETREFFENDE « HET STANDPUNT VAN DE REGERING TEN AANZIEN VAN DE BEVRIEZING VAN HET GEN-PROJECT »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. BENOIT CEREXHE, CONCERNANT « LA REUNION EVENTUELLE DU COMITE INTERMINISTERIEL DES MINISTRES EN CHARGE DE LA MOBILITE, DU TRANSPORT ET DES COMMUNICATIONS »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE, BETREFFENDE « DE EVENTUELE VERGADERING VAN HET INTERMINISTERIEEL COMITE VAN DE MINISTERS VAN MOBILITEIT, VERVOER EN VERKEER »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE, BETREFFENDE « HET AFVOEREN VAN HET GEWESTELIJK EXPRESSNET (GEN) VOOR BRUSSEL »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE, CONCERNANT « L'AJOURNEMENT DU RESEAU EXPRESS REGIONAL (RER) POUR BRUXELLES »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS, CONCERNANT « LES CONSEQUENCES POUR BRUXELLES DU PROJET DE PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA SNCB »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS, BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VOOR BRUSSEL VAN HET ONTWERP VAN INVESTERINGSPLAN VAN DE NMBS »

Mme la Présidente. — Nous en venons à la série de questions sur le RER. J'ai écouté avec beaucoup d'attention M. le ministre Chabert sur la chaîne de radio francophone. Je regrette d'ailleurs qu'on n'ait repris dans le journal parlé que les paroles du ministre wallon alors que le ministre bruxellois avait dit des choses tout aussi sensées que lui.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je ne suis pas responsable de la RTBF. Je voudrais toutefois corriger ce que vous venez de dire. Mes paroles ont été reprises dans le bulletin d'information de 9 heures.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock pour poser sa question.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, dans Le Soir du 6 février 2003, on a pu lire que, d'après les déclarations de M. Vinck, les investissements RER passeront pour l'année prochaine de 87 millions à 7 millions d'EUR; une baisse minime donc ! et que l'on compte stopper les investissements d'infrastructure, entre autres en ce qui concerne les escalators, les aménagements de toilettes, etc., toutes choses sans aucune importance pour le commun des mortels ! …

Je voudrais savoir s'il s'agit là d'une décision irrévocable ou simplement d'un moyen de pression de la SNCB vis-à-vis du fédéral. Qu'en pensez-vous Monsieur le Ministre ?

Je voudrais aussi savoir s'il est pensable de bloquer ainsi le développement d'une politique publique de mobilité dans la capitale de l'Europe. Peut-on imaginer les conséquences de cette décision sur les déplacements au sein même de la ville région, ainsi que les risques de délocalisation de PME en dehors de ladite région ?

Bien qu'il ne soit pas habituel d'interroger un ministre sur ses intentions, je pense que la situation est suffisamment grave pour que, dans ce cas-ci, vous nous indiquiez ce qu'elles sont et de quels moyens vous disposez pour faire respecter votre volonté, notre volonté d'améliorer nos conditions de déplacement et rendre notre ville un peu plus conviviale.

Dans toutes nos décisions, nous avions demandé un RER qui soit un RER pour les Bruxellois. Si, lorsque le bruit des avions dérange certaines personnes, on en fait une affaire d'Etat, je pense que nous aussi, Bruxellois, nous avons droit à la considération de la part des autres citoyens de ce pays et particulièrement des navetteurs.

D'autres personnes présentes ici sont déjà intervenues. Vous êtes intervenu, Monsieur le Ministre. J'ai également entendu M. Delathouwer. Je serais heureux d'entendre la réponse de l'un et/ou de l'autre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous avons effectivement pu lire dans la presse, ces derniers jours, et plus particulièrement ce matin, un exposé du plan d'économies de l'administrateur délégué de la SNCB, plan qui a des conséquences très graves pour Bruxelles. Je m'associe dès lors aux questions qui viennent d'être posées par M. Michel Moock à cet égard. Il semblerait que la SNCB souhaite reporter toute une série d'investissements, notamment en matière de restauration des gares bruxelloises, investissements pourtant bien nécessaires, et de renoncer à des investissements qui permettraient de réaliser le RER, contrairement à ce qui figurait dans l'accord de coopération conclu entre l'Etat fédéral et la Région bruxelloise. C'est tout à fait inacceptable !

Depuis plusieurs années, les seuls investissements effectués en vue de restaurer les gares sont ceux financés dans le cadre de l'accord de coopération c'est-à-dire, en quelque sorte, avec l'argent des Bruxellois, ce qui est pour le moins curieux.

En ce qui concerne le RER, des permis et des certificats d'urbanisme ont été introduits à la fin de l'année dernière par la SNCB pour concrétiser un certain nombre d'investissements, notamment pour porter de deux à quatre le nombre de voies de chemin de fer. En tant qu'échevin ayant dans ses attributions la mobilité, j'ai dû réunir, au début de l'année, des habitants de ma commune afin de leur annoncer que l'on allait exproprier un morceau de leur jardin, ce qui n'est pas nécessairement facile même si l'on précise que la SNCB va faire construire des murs antibruit et prendre une série de précautions afin d'éviter un maximum de désagréments. On leur explique ensuite quel est l'intérêt collectif du RER, pour apprendre, quelques jours plus tard, que les travaux sont reportés aux calendes grecques, qu'ils ne seront peut-être jamais réalisés.

Nous attendons au gouvernement bruxellois qu'il exige le respect des engagements, dans les termes et délais prévus par l'accord de coopération.

J'ai entendu que le Ministre-Président allait demander la convocation d'un comité interministériel, en tout cas, qu'il avait une volonté de concertation avec le gouvernement fédéral à ce propos. J'espère que la ministre fédérale des Transports fera respecter les accords conclus en la matière, ce qui est indispensable pour la mobilité à Bruxelles.

Déjà aujourd'hui, si l'on achetait le matériel roulant nécessaire, on pourrait déjà exploiter certaines des lignes existantes sans même effectuer de nouveaux investissements.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, malheureusement, une fois de plus, nous avions raison en l'espèce : lorsque voici quelques mois, nos représentants dénonçaient au Parlement fédéral, l'insuffisance des moyens affectés au plan d'investissement de la SNCB, la ministre des Transports répondait qu'il n'y avait aucun problème et que l'ensemble du plan serait réalisé. Nous n'en étions pas convaincus, mais aujourd'hui, les événements nous donnent raison : on se rend compte que les moyens ne sont pas suffisants pour réaliser les investissements tels que prévus.

Et, quand il n'y a pas suffisamment de moyens dans ce pays, où coupe-t-on ? Comme toujours, essentiellement, d'abord à Bruxelles. Le budget qui était prévu pour les investissements RER en 2003 est, d'après nos informations et d'après ce qui sera sur la table du Conseil d'administration cet après-midi, amputé de 92 % !

Vous vous souvenez certainement, Monsieur le Ministre, que nous étions intervenus à plusieurs reprises ici, au Parlement, par l'intermédiaire de M. Grimberghs, au moment de la discussion de ce plan d'investissements pour vous demander, à vous, Monsieur Chabert, et à votre gouvernement, quelles étaient les garanties que vous aviez exigées lors des négociations relatives à l'accord de coopération pour que les investissements RER soient réalisés. J'aimerais que vous nous en fassiez part mais, pour l'instant, j'ai la conviction qu'il n'y avait pas la moindre garantie puisque ce budget est aujourd'hui considérablement amputé.

Ma dernière question sera de vous demander ce que vous comptez faire. J'ai entendu M. de Donnea déclarer qu'il allait demander la réunion du comité de concertation entre tous les ministres de la Mobilité. Je veux bien, mais quel sera le poids réel de M. de Donnea, le cas échéant ? Que sortira-t-il de cette réunion ? Pourquoi ne pas demander plutôt une réunion du comité de concertation entre les Exécutifs, Monsieur le Ministre ? Je pense que cette procédure serait préférable à une réunion de l'ensemble des ministres de la Mobilité. Cette réunion a-t-elle déjà eu lieu ? Est-ce qu'elle va avoir lieu ? Le cas échéant, qu'allez-vous y faire ? Est-ce que la Région bruxelloise va enfin faire entendre sa voix et obtenir de réelles garanties quant à la réalisation de ce RER au profit des Bruxellois ? *(Applaudissements sur les bancs CDH.)*

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Walter Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, een maand geleden toen ik hier een vraag stelde over de verklaring van NMBS-baas Karel Vinck dat er geen financiële ruimte meer was voor het GEN, werd ik hier geweldig uitgejouwd door de Ecolo-fractie en zeker door haar fractieleider.

Kamerlid Simonne Creyf heeft heel onlangs minister Durant in de Kamer van volksvertegenwoordigers nog ondervraagd over het GEN-dossier. We hebben moeten vaststellen dat de minister in haar antwoord niet de waarheid heeft gesproken. Ze zei namelijk dat een deel van haar verbintenissen waren uitgevoerd. Wel dat klopt niet. Ze heeft nog niets doorgestort voor het GEN. Alles wat ze over het GEN heeft verklaard, was woordenkramerij.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je vais intervenir dans un instant et je vais donc faire l'effort de ne pas interrompre M. Vandenbossche, mais il est évident que je ne cautionne pas du tout ses propos.

De heer Walter Vandenbossche. — Nog geen euro heeft Minister Durant doorgestort voor het GEN. Ze is dus geen enkele van de door haar aangegane verbintenissen nagekomen. De huidige verklaringen van de heer Vinck bevestigen alleen maar dat minister Durant ernstig tekort is geschoten in deze aangelegenheid.

De gevolgen daarvan zijn ernstig. Ze zijn nefast voor de hoofdstedelijke roeping van Brussel, voor het economisch beleid, voor de mobiliteit, voor het hele concept van verplaatsingen van mensen, goederen en diensten.

Mijnheer de Minister, dat is een zware dobber voor u want u die verantwoordelijk bent voor het Brusselse luik van het GEN, bent uw verbintenissen nagekomen. U werd door uw partner minister Durant in de steek gelaten. Na het Sabena debâcle krijgen we nu het debâcle van het GEN.

M. Christos Doulkeridis. — Vous, le CD&V, osez faire la leçon sur la Sabena et la SNCB, Monsieur Vandenbossche ! Je vous ai invité à déposer une demande d'interpellation pour que nous ayons un vrai débat sur la SNCB. Il faut évidemment se pencher sur toutes les responsabilités et pas seulement sur les responsabilités de cette législature. Il faut étudier la manière dont votre parti a géré ce genre d'entreprise publique pendant quarante ans. Là, on rirait bien ! Le CVP a même dû changer de nom tellement il avait honte de son bilan ! Evoquer la Sabena, c'est vraiment la meilleure ! C'est extraordinaire !

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer Doulkeridis, mag ik nu even doorgaan met mijn uiteenzetting ? Ik herhaal dat minister Chabert in de steek is gelaten door Ecolo-minister Durant. Ik kan alleen nog maar zeggen *alia jacta est* en dank u Ecolo.

Mme la Présidente. — J'aimerais que l'on se limite aux Assemblées qui sont de notre compétence. Les questions pour le fédéral et les autres niveaux se posent là où elles doivent l'être. En ce qui nous concerne, nous examinons les retombées pour Bruxelles d'une décision qui doit être confirmée ou infirmée.

M. Denis Grimberghs. — C'est la responsabilité du gouvernement bruxellois.

Mme la Présidente. — Je pense donc que tout le monde doit rester dans le cadre de l'Assemblée où il siège.

La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Denis Grimberghs. — Nous parlons de la responsabilité politique de ce gouvernement-ci.

M. Alain Adriaens. — On ne tire pas sur l'ambulance. Nous ne l'avons jamais fait. Vous aboyez avec les loups. Taisez-vous, Messieurs du CDH.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur Adriaens, calmez-vous. Vous n'avez pas bien écouté. J'ai dit qu'on parlait de la responsabilité de ce gouvernement-ci. Cela devait plutôt vous aider. Il faut écouter les gens quand ils parlent.

Mme la Présidente. — Après ce moment de défoulement collectif, je propose simplement de permettre à M. Doulkeridis de s'exprimer. Ainsi, nous restons tous dans le cadre de notre Assemblée. Ce n'est pas possible de poursuivre nos travaux s'il y a sans cesse des interruptions. Mais les étudiants qui visitent actuellement notre Parlement ont l'occasion de voir que notre Parlement vit.

La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je disais et je suis prêt à répéter que j'assume totalement les responsabilités des uns et des autres, et donc celles d'Ecolo au niveau fédéral. Le sens de la question qui est posée aujourd'hui est évidemment lié à ce qui a été décidé au niveau fédéral, Monsieur Chabert. Le gouvernement fédéral a décidé, dès le début de cette législature, de mettre de l'argent de côté pour le RER, de constituer un fonds pour le RER, 630 millions pour cette législature, dont deux tiers sont dès aujourd'hui disponibles. La SNCB sait qu'elle peut les utiliser. Il y a un hiatus avec une décision, qui n'est pas celle du conseil d'administration, lequel se réunit aujourd'hui; nous ne pouvons donc pas encore parler d'une décision du conseil d'administration de la SNCB. On verra ce soir ce qu'il en est de la décision en tant que telle. Nous parlons du projet proposé par M. Vinck, l'administrateur délégué de la SNCB. Dans ce projet, alors que l'argent existe et a été mis de côté par le gouvernement fédéral, M. Vinck fixe à zéro EUR les moyens à mettre en œuvre pour le RER à Bruxelles sur le budget 2003.

Quant à savoir comment le gouvernement bruxellois réagit, il faut tenir compte que nous serons plusieurs à réagir. Il y a la responsabilité du gouvernement bruxellois parce que c'est un projet qui a une incidence bruxelloise mais j'ai aussi entendu le ministre wallon M. Daras ce matin s'exprimer également en faveur du RER. Je ne sais pas quelle est la position du gouvernement flamand sur le RER ni comment il va se prononcer, mais les trois régions sont concernées, parce que le RER ne profite pas seulement à Bruxelles, il profite aux Wallons, aux Flamands et aux Bruxellois; il vise à décongestionner Bruxelles en tant que capitale où un nombre très important de Flamands et de Wallons viennent tous les jours travailler pour faire vivre leur famille dans leur région respective.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, je vais répondre à l'ensemble des intervenants, et, comme de coutume, dans la langue de chacun.

Je donnerai tout d'abord quelques informations. Je parlerai aussi du conseil d'administration qui est en cours pour le moment. J'essaierai donc d'être le plus complet possible et de donner les toutes dernières informations. Une question avait été adressée à M. de Donnea, et, à sa demande je répondrai pour lui et au nom du gouvernement.

Qui prévoit le plan d'investissements qui a été approuvé par l'accord de coopération ? Nous en avons parlé en commission des Transports. Pour Bruxelles, 62,5 milliards BEF ont été prévus pour le fonds RER, dont on nous dit qu'une partie a déjà été versée. C'est à vérifier, normalement c'était 8 milliards par an, et je crois qu'effectivement, pour les trois ans, 24 milliards auraient été versés. J'attends encore la confirmation. Il s'agit de financer des travaux d'infrastructure.

Le plan d'investissements entériné par l'accord de coopération prévoit 10,5 milliards pour l'acquisition d'une première série de rames ferroviaires pour le RER. Depuis deux ans déjà, peut-être au-delà, à chaque réunion du Comité interministériel auquel M. Robert Delathouwer assiste également, nous insistons pour que cette commande soit passée le plus rapidement possible. En effet, il ne sert à rien de faire de l'infrastructure si, parallèlement, il n'y a pas de commande pour le matériel roulant. C'est assez clair mais, malheureusement, à ce jour, aucune commande n'a été faite. Mais Mme Durant a promis que, pour le 31 mars, date ultime, on serait informé de la procédure à suivre. On a évidemment perdu du temps en raison des divergences de vue entre le ministère fédéral des Transports et la SNCB en ce qui concerne le type de matériel. Etant donné que ces trains doivent rouler en banlieue et pouvoir s'arrêter et repartir rapidement, les portes doivent être suffisamment larges pour que de nombreuses personnes puissent entrer et sortir. C'est donc du matériel spécifique de banlieue, qui existe déjà par ailleurs déjà dans le monde. Nous attendons donc avec une grande impatience que ce matériel soit enfin commandé, Mme Durant le sait très bien.

Les 10 milliards prévus pour l'acquisition des rames étaient également repris dans la partie du plan d'investissements à charge du gouvernement fédéral. Ce ne serait pas possible autrement, il s'agit d'infrastructures de type fédéral, ce n'est donc pas de notre compétence. Le fédéral assure cette prise en charge par des méthodes qu'il décide lui-même.

Les 62 milliards pour le fonds RER ont été repris séparément et doivent être financés par la Société nationale de participation. Ils ne grèvent donc pas le budget fédéral en tant que tel.

Je peux m'imaginer qu'il est impossible pour la SNCB de réaliser tous ces investissements prévus si elle ne reçoit pas les moyens nécessaires à cette fin. Les chemins de fer ne peuvent pas donner ce qu'ils n'ont pas d'abord reçu du fédéral. C'est la politique qui est aujourd'hui suivie par les chemins de fer, toutes les déclarations du nouveau directeur général vont dans ce sens. Il est d'accord de réaliser le RER mais il doit disposer des moyens financiers.

D'autres travaux d'infrastructure sont également importants à réaliser pour le RER, par exemple la mise à quatre voies des lignes vers Ottignies, Nivelles et Denderleeuw, la construction du tunnel Schuman, la nouvelle liaison avec l'aéroport et — très important — l'adaptation et la modernisation des gares RER à Bruxelles.

En ce qui concerne les 34 milliards prévus pour le matériel roulant, la gouvernement fédéral n'a libéré que 10 milliards pour l'acquisition d'une première série. Pour le reste, il aurait l'intention de faire un leasing, si nous sommes bien informés.

Tous éléments ont été consignés dans un accord de coopération qui a été approuvé par notre Assemblée.

Ik ben niet gesteld op polemiek.

Wat belangrijk is, is dat er een oplossing wordt gevonden. Dat heb ik vanmorgen ook aan de RTBF verklaard. Herhaaldelijk heb ik samen met andere ministers van de Brusselse regering in het ministerieel comité voor de Mobiliteit aan minister Durant gevraagd of de financiering van het GEN en van het desbetreffende treinmaterieel wel degelijk gebeurd was. Brussel heeft in het GEN-dossier het voortouw genomen, maar heeft wel de steun gehad van Wallonië en Vlaanderen. Degenen die in deze kwestie het communautair conflict zoeken, zitten ernaast. Ik heb vanmorgen ook de verklaringen van Waals Minister Darras gehoord. Hij zoekt een communautaire uitleg, maar hij heeft het mis.

M. Daras a parlé de problèmes communautaires. Il se trompe. Récemment, j'ai encore eu des contacts avec le gouvernement flamand, et il n'est pas question pour ce dernier de ne pas continuer à être solidaire avec les deux autres régions. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Doulkeridis, sur le fait que les trois régions doivent collaborer, car des centaines de milliers de navetteurs sont concernés. Nous nous battons pour ce RER parce que nous savons qu'il y va de l'intérêt de tous ces voyageurs qui viennent à Bruxelles pour gagner leur vie. Il importe donc — et c'est bon pour Bruxelles — qu'ils soient transportés dans des conditions normales, de confort, de rapidité et de fiabilité. Tous les Bruxellois en profiteront également puisqu'il y a de nombreuses gares à Bruxelles. Ils auront une ville plus conviviale car les voitures individuelles qui accèdent à Bruxelles seront moins nombreuses. Nous pourrons utiliser des transports en commun performants. C'est donc un combat important pour nous les Bruxellois.

Nous avons donc fait cette demande à Mme Durant, laquelle a confirmé de manière tout à fait explicite que cela se passerait ainsi. C'est inscrit dans le procès-verbal de la dernière réunion du Comité interministériel à laquelle j'ai assisté. Mme Durant a aussi confirmé hier au Parlement fédéral que tout serait réalisé et qu'il n'était pas question de toucher au RER. J'ai pris acte de ces paroles. Nous verrons ce qui se passera dans la réalité des choses. J'ignore si la SNCB a obtenu toutes les garanties à ce propos mais je crois qu'un dialogue entre la SNCB et la ministre fédérale des Transports viendrait à son heure pour voir exactement où on en est et pour faire les *status questionis*.

Le gouvernement bruxellois et moi-même voulons que ces accords qui ont été conclus soient respectés. *Pacta sunt servanda*.

Un intervenant m'a demandé si nous avions des garanties. Les garanties c'est la parole donnée !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Comme la Swissair ? …

Mme la Présidente. — On n'intervient pas sur des dossiers qui ne sont pas régionaux !

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je ne voudrais pas qu'on traite le gouvernement fédéral de Swissair, je trouve que ce ne serait pas très élégant à son égard, même si nous sommes dans l'opposition à ce niveau. Je vous signale que l'accord de coopération approuvé par les trois parlements, le fédéral et les régionaux, est un accord politique. Pour ma part, je ne puis assigner un gouvernement. Les garanties sont données, ce sont les accords politiques conclus entre nous. Je ne peux pas demander un chèque de 87 milliards au gouvernement fédéral et le garder en attendant l'exécution des travaux. Il faut être réaliste, les accords doivent être respectés, sans quoi la vie politique et la vie en société n'est plus possible.

Daarom heb ik er op aangedrongen dat de conferentie van ministers van Verkeerswezen binnen de beste termijn zou worden samengeroepen. Daarenboven eisen wij dat het investeringsplan 2001-2012 volledig wordt uitgevoerd en dat het samenwerkingsakkoord door de federale overheid zou worden nageleefd. Een samenwerkingsakkoord dat werd ondertekend door vier regeringen en bekrachtigd door vier parlementen, mag niet door één van de vier partijen — *in casu* de federale overheid — aan de kant worden geschoven, want dan komt de federale loyauteit in het gedrang. Mocht de federale regering dat samenwerkingsakkoord niet nakomen — maar ik ben ervan overtuigd dat ze dat wel zal doen — dan zou ze ernstig tekort schieten aan haar plicht van federale loyauteit. Ik stel die zaak dan ook heel principieel.

Je réponds ainsi à la question qui m'a été posée par M. Cerexhe.

S'il y a lieu — et on en a déjà délibéré hier au gouvernement — nous allons demander la convocation du comité de concertation.

Mme Béatrice Fraiteur. — Seulement à ce moment-là ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — S'il y a lieu ! Voyons d'abord ce que le conseil d'administration de la Société des chemins de fer va décider.

Aujourd'hui, c'est un projet qui est sur la table du conseil d'administration.

D'après les informations que je viens de recevoir, le conseil d'administration est toujours en discussion et il n'est pas exclu qu'il ne tranchera pas aujourd'hui. Il est probable que, vendredi prochain, il y aura une nouvelle réunion du conseil d'administration. Entre-temps, d'autres instances vont peut-être s'emparer de ce problème. C'est au niveau des gouvernements, national et autres, que cela va se décider.

En ce qui nous concerne, je vous informerai de tout ce qui se passera et des résultats dans le détail, comme je viens de le faire. Je tiens à souligner le dévouement de tous nos collègues bruxellois, le Ministre-Président, M. Delathouwer, M. Tomas, M. Vanhengel, M. Hutchinson, M. Draps et M. Gosuin, actuellement malade. C'est peut-être pour cette raison qu'il est malade. Ce n'est pas gai de devoir subir tout ce qui se passe !

Bec et ongles, nous défendons le RER !

Vous me permettez, Madame la Présidente, puisque c'est l'année de Jacques Brel, de terminer par ce qui suit : J'espère sincèrement que ce contrat RER ne sera pas le monstre du Loch Ness qui « processonne » à petits pas à Echternach ! Vous savez qu'à Echternach, on fait trois pas en avant et deux pas en arrière !

Mme la Présidente. — Vous prenez une grande liberté avec les paroles du poète !

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Vous ne connaissez pas la chanson de Brel : « … qui processionnent à petits pas » ?

Mme la Présidente. — Il ne cite pas Echternach. C'est un ajout !

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Il ne s'agit pas de la procession d'Echternach, mais de celle de Bruxelles qui progresse pour le RER, et que finalement tout le monde se retrouve !

Mme la Présidente. — Vu l'importance du débat chacun a droit à une courte réplique.

Primus perpetuus, je suis contente que ce débat ait lieu aujourd'hui. Nous avons les questions d'actualité « en direct ».

Cela vaut la peine d'être informé le mieux possible.

La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, M. le ministre nous a fait état de ce qui se passait entre autres au niveau fédéral.

D'un côté, j'entends la ministre Durant dire qu'elle respecte ses engagements et, d'un autre, les dirigeants de la SNCB laissent entendre, soit que la ministre ne les respecte pas, soit que, quoi qu'elle fasse, ils suivront un autre avis.

En plus, le plan dont vous parlez, Monsieur le Ministre, n'est pas uniquement celui de M. Vinck, même s'il en est l'initiateur. Le comité directeur de la SNCB l'a repris à son compte.

J'ai donc de très fortes craintes quant à la décision qui sera prise.

Enfin, vous parlez de Brel, je reprendrai quant à moi certaines de vos paroles.

Lorsque vous parlez des rames du RER, je suis très satisfait d'apprendre que l'on envisage d'acquérir des rames qui puissent s'arrêter, redémarrer, ouvrir et fermer les portes ! C'est un grand soulagement pour moi.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — J'ai parlé de portes qui s'ouvrent et se referment rapidement pour que le train puisse s'arrêter et repartir rapidement. Un vrai matériel suburbain.

M. le Président. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, je prends acte des déclarations du ministre et de la volonté — pour reprendre ses paroles — de défendre bec et ongles le RER. Je ne doute pas de la volonté du gouvernement bruxellois qui fera tout ce qu'il faut en la matière.

J'espère que la ministre fédérale des Transports aura effectivement les moyens et la capacité d'imposer à la SNCB, qui dépend de sa tutelle, que les décisions prises soient effectivement exécutées. Il semble, Monsieur le Ministre, que les moyens soient mis à disposition. On verra qui a tort, qui a raison dans ce débat actuel entre le ministre Durant et la SNCB. En tout cas, les engagements qui ont été pris doivent être concrétisés.

Je voudrais également insister auprès du ministre sur le point suivant : si on va de l'avant, ce que nous espérons tous en ce qui concerne le RER, c'est que dans les contacts pour sa mise en œuvre, un certain nombre de micro-réalisations, de micro-améliorations de la desserte dans Bruxelles — 19 communes — soient réalisées. Je ne pense pas qu'il faille attendre des projets-mammouths du grand RER, des choses peuvent déjà être réalisées maintenant et même parfois avec des coûts limités, dans notre région. Il faut le faire et je fais confiance à nos ministres et au gouvernement pour aller dans ce sens-là dans leurs contacts avec le fédéral.

M. le Président. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Tout à fait d'accord, Monsieur Cools, cela doit se faire rapidement et progressivement. Il y a déjà aujourd'hui des possibilités pour faire circuler des trains si on le veut, mais nous n'avons pas les rames spéciales. Il existe déjà des tronçons à quatre voies, où nous pourrions le faire. Je vous rejoins sur ce point, le RER, cela ne sera pas simplement couper un ruban et inaugurer l'entièreté du réseau. Le RER va se faire progressivement, à petits pas et les premiers seraient les bienvenus.

M. le Président. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, le ministre nous a rapporté les propos rassurants de Mme Durant hier au Parlement. Cela ne me rassure pas quand je vois que M. Vinck, lui, soutenu en cela par son comité de direction, dépose un projet dans le sens tout à fait contraire. Personnellement, je ne trouve pas les propos de Mme Durant rassurants. Je crains que, malheureusement, elle ait tort.

Vous nous dites qu'en ce qui concerne l'accord de coopération, la garantie, c'est la parole donnée à l'époque. Mon collègue, M. Grimberghs, a attiré votre attention ici même à plusieurs reprises, sur le fait qu'il fallait d'autres garanties que la parole donnée, Monsieur le Ministre.

En politique, vous savez ce que cela veut dire … On constate malheureusement aujourd'hui que, quelques mois plus tard, on est en train de faire marche arrière.

J'attire votre attention sur le danger qu'il y a à reporter au-delà de 2003 les investissements prévus.

On a entendu le président d'un grand parti flamand dire qu'il exigera, en 2004, la régionalisation du rail. Si cela devait arriver un jour, bonne chance pour négocier la suite des investissements RER ici à Bruxelles !

Mijnheer de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Walter Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, het antwoord van minister Chabert is in feite onrustwekkend. Enerzijds zegt hij dat de Brusselse regering haar verplichtingen is nagekomen, maar anderzijds stelt hij dat het van loyauteit zou getuigen dat de federale regering het akkoord dat tussen gewesten en het federale niveau is gesloten zou naleven en hij hoopt daarbij dat de woorden die door minister Durant zijn uitgesproken dat mogelijk zullen maken. minister Chabert heeft hier vandaag niet gezegd dat de stelling van NMBS-baas Karel Vinck formeel onjuist is op grond van de politieke houding van minister Durant. Er bestaat dus een levensgroot probleem. De Vlaamse media wezen er vandaag al op dat er een enorm conflict dreigt tussen Karel Vinck en minister Durant. Eerst had ze ruzie met Etienne Schouppe, nu ook al met de nieuwe NMBS-baas. Ik denk niet dat de heren Schouppe en Vinck een probleem hebben, maar wel dat de minister een zwaar politiek probleem heeft. Er is een enorme kloof tussen haar politieke houding en de daden die ze stelt. Daardoor komt heel het GEN-dossier op de helling te staan. Minister Chabert wil niet weten van een Echternach-processie in dat dossier. Ik vrees echter het ergste.

M. le Président. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Ministre, j'ai failli applaudir à votre intervention mais je me suis retenu parce que j'ai sérieusement étudié le dossier. Je pense que le travail de M. Vinck est important et pas simple. Il a dû reprendre le dossier et tenter de récupérer le passif laissé par M. Schouppe. On se trouve donc dans

un contexte difficile. Néanmoins, le fédéral a fait un effort pour tenter de clarifier la situation, de remettre de l'ordre dans les structures et de la transparence dans les comptes. Rappelez-vous, en début de législature, M. Schouppe disait que tout allait bien à la SNCB, qu'ABX était une entreprise magnifique, et aujourd'hui on apprend dans quelle situation on se trouve.

Dans ce contexte, malgré les difficultés, le gouvernement fédéral a pris la décision de prévoir de l'argent pour la SNCB et pour le RER.

Vous savez fort bien que l'argent pour le RER existe et qu'il est aujourd'hui disponible. Mme Durant a envoyé deux courriers à la SNCB les informant qu'elle attendait ses factures, tant pour l'achat du matériel roulant que pour les investissements relatifs aux voies ferrées. Ne vous cachez pas derrière le petit « *punching ball* » qu'est Mme Durant, c'est un peu facile !

Vous savez très bien que, derrière cet enjeu, il y a aussi un enjeu communautaire. M. Cerexhe a eu raison, à la fin de son intervention, de pointer les débats à venir et les difficultés auxquelles nous faisons face dans ce pays, avec la volonté du nord de ce pays d'aller vers une régionalisation de la SNCB. L'attitude que l'on constate dans le dossier RER n'est pas totalement dépourvue de lien avec cette volonté de régionalisation.

Quand M. Vinck dit qu'il ne veut pas avancer, même s'il y a de l'argent, tant qu'il n'y a pas de solution pour le déficit d'exploitation, vous savez très bien ce que cela veut dire communautairement. Vous savez qu'il n'y a pas une vue commune entre les partis francophones et les partis flamands sur le niveau de pouvoir qui doit prendre en charge ce déficit d'exploitation. Pour les francophones, et en tous cas c'est clair pour Ecolo, le fédéral doit prendre en charge ce déficit d'exploitation du RER; du côté flamand, on pense que ce sont les régions car, pour eux, c'est une bonne étape pour aller dans le sens d'une régionalisation.

Je veux bien vous entendre dire que vous allez tout faire pour que le RER soit vraiment mis en place à Bruxelles — et nous serons derrière vous — mais je ne voudrais pas qu'on se trompe d'ennemi. L'ennemi n'est pas au fédéral, il est éventuellement dans une partie de la SNCB et dans la volonté de certains de voir régionaliser la SNCB. Si on se trompe d'ennemi, on ne gagnera pas le pari, ni vous ni nous. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Mijnheer de Voorzitter. — Het woord is aan minister Jos Chabert.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mijnheer de Voorzitter, ter attentie van de heer Vandenbossche kan ik zeggen dat het mijn grootste wens is dat er klaarheid komt in het GEN-dossier. Ik hoop ook dat alles wat is overeengekomen zal worden uitgevoerd en ik denk daarbij vooral aan al die mensen die met de trein willen rijden. Er zijn nu genoeg spelletjes gespeeld. Het is tijd dat er klaarheid wordt geschapen.

Monsieur Doulkeridis, je n'ai pas dit que X, Y ou Z était un *punching ball* ! Je n'aime pas qu'on attaque des gens qui ne sont pas là pour se défendre. C'est pour cela que je ne l'ai pas fait.

M. Christos Doulkeridis. — Vous ne l'avez pas fait à la radio ce matin ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Non, je n'ai pas attaquée !

J'ai dit qu'il n'y avait pas de problèmes communautaires et qu'il ne fallait pas en inventer. En Belgique, c'est facile, quand les choses vont mal, on dit que c'est un problème communautaire. Quand on a voulu supprimer les notaires, quelqu'un a dit un jour qu'on allait en faire un problème communautaire, ainsi ils ne seraient jamais supprimés !

Ce sont des choses que je n'aime pas du tout. Et ce que j'aime encore moins, c'est qu'il y ait, d'une part, les chemins de fer qui disent ne pas avoir les moyens financiers à leur disposition et, d'autre part, le gouvernement qui prétend avoir les moyens financiers.

J'ai envie de les croire tous les deux jusqu'à ce que la vérité éclate !

Le gouvernement fédéral ne peut-il parler avec la SNCB ?

M. Christos Doulkeridis. — Vous croyez qu'ils ne le font pas ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Alors, pourquoi le faire à travers des plans d'investissement dont le gouvernement n'est pas informé, etc. ? J'ai géré ce département au fédéral pendant près de dix ans, j'avais des contacts tous les jours avec la Société des chemins de fer et on savait très bien dans quelle direction on allait. A cette époque, le ministre des Transports était même président du conseil d'administration.

M. Christos Doulkeridis. — Les choses ont évolué !

La SNCB est devenue une entreprise autonome. Mme Durant n'est pas présidente de la SNCB ! Elle est ministre de tutelle.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Les choses ont évolué, en effet.

Je ne dis pas que Mme Durant est présidente de la SNCB. Mais les deux parties doivent se parler afin d'arriver à des accords concrets. Quand vous dites que les Flamands veulent faire supporter le déficit par les régions, vous faites un mauvais procès d'intention. Il n'en est pas question.

C'est trop facile d'accuser toujours les autres !

M. Christos Doulkeridis. — N'y a-t-il pas un débat sur la régionalisation de la SNCB au niveau flamand ?

Si l'on ne voit pas les problèmes, comment y trouver une solution ? En jouant les aveugles, on tombera sur l'obstacle.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — A Bruxelles, il n'y a aucun problème. Dans cette Assemblée, tout le monde est favorable au RER. Personne n'a déclaré qu'il était contre cet accord de coopération.

Que les deux autres régions en discutent. A Bruxelles, on s'occupe des intérêts des Bruxellois.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOU-VERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA DE-CLARATION DU MINISTRE-PRESIDENT A LA SUITE DE L'ETUDE STRATEC SUR LE DEUXIEME TERMINAL TGV »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. ALAIN DAEMS, CONCERNANT « LES CONCLUSIONS DU BUREAU STRATEC SUR L'OPPORTUNITE DE REALISER UN SECOND TERMINAL TGV A SCHAERBEEK »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER-PRESIDENT NA DE STRATECSTUDIE OVER DE TWEEDE HST-TERMINAL »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS, BETREFFENDE « DE CONCLUSIES VAN HET BUREAU STRATEC BETREFFENDE EEN MOGELIJKE TWEEDE HST-TERMINAL IN SCHAARBEEK »

M. le Président. — M. Willem Draps répondra en lieu et place de M. le Ministre-Président. La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, il est assez particulier de devoir interroger M. Draps concernant des propos tenus par le Ministre-Président, à la suite de la publication des résultats de l'étude STRATEC.

Je voulais dire à M. de Donnea combien j'ai été étonné par sa réaction. J'ai eu l'impression que nous ne parlions pas de la même chose. J'ai eu l'occasion de lire certaines considérations à propos de cette étude et j'imagine que, lui, l'a étudiée de manière approfondie, ou du moins les membres de son cabinet. J'ai constaté que certains propos tenus par M. de Donnea sont diamétralement opposés aux conclusions de l'étude. Ce n'est pas le moment d'ouvrir un grand débat sur la question mais j'espère que nous pourrons le mener à un autre moment. Le sujet est suffisamment important pour que l'on discute sérieusement des résultats de l'étude qui auraient été communiqués à tous ceux que cela intéresse.

Aujourd'hui, j'aimerais savoir si le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale était représenté dans un comité d'accompagnement de ladite étude. Si oui, par qui ? Le ou les membres du comité d'accompagnement ont-ils fait rapport au gouvernement ou, à tout le moins, au Ministre-Président qui aurait ainsi obtenu une information complète avant de sortir du bois.

Je n'affirme pas ici à la légère que M. de Donnea a tenu des propos contraires au contenu de l'étude. Je voudrais mettre en lumière un seul aspect technique, que M. Draps connaît d'ailleurs très bien. Il s'agit de l'idée que des trains à grande vitesse pourraient utiliser la ligne 28 — c'est expressément dit dans le communiqué de M. de Donnea — pour contourner la jonction Nord-Midi et n'avoir qu'un seul point d'arrêt sur le territoire de Bruxelles, à ce fameux deuxième terminal qui, dans un premier temps, serait une halte à Bruxelles. M. de Donnea a déclaré qu'il trouvait dans l'étude un soutien à ce qu'il proposait depuis longtemps. Or, l'étude dit radicalement le contraire. Elle ne veut surtout pas de contournement par la ligne 28 pour les trains à grande vitesse, ni maintenant ni jamais. S'il faut dégorger la jonction Nord-Midi — toujours d'après l'étude — c'est en déplaçant des trains de la desserte intérieure au bénéfice des trains à grande vitesse qui doivent rester dans cette jonction. Il s'agit-là de deux thèses différentes. En l'occurrence, M. de Donnea dit le contraire de l'étude, mais en prétendant s'appuyer sur les conclusions de celle-ci. C'est tout de même étonnant !

Depuis lors, élément nouveau, j'ai appris par la presse, ce matin, qu'il existerait entre vous un accord. J'ignore tout de la forme de cet accord, j'ignore s'il y a eu une délibération du gouvernement bruxellois. Aussi, je serais heureux d'en apprendre la teneur et les modalités qui auraient été arrêtées hier.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question jointe.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je me joins aussi bien aux regrets de M. Grimberghs concernant l'absence du Ministre-Président, qu'à la manière dont il a formulé la question que nous voulons lui poser et à laquelle vous allez devoir répondre.

Je voudrais ajouter deux félicitations et une carte rouge au Ministre-Président. Félicitations pour ses talents de visionnaire, lui qui fait déjà des projections au-delà de 2020 et réfléchit à ce qui se passera du point de vue ferroviaire à l'intérieur de Bruxelles pour 2025, 2030 ! Peut-être en oubliant que de modestes tâcherons dans les cabinets Draps, Delathouwer et Chabert se mettent d'accord pour refuser tout terminal sur Schaerbeek-formation, avant cette période-là et peut-être aussi en ne se rendant pas compte qu'en lançant de grandes idées visionnaires, il risque d'attiser l'appétit des spéculateurs !

Une autre félicitation à ce Ministre-Président qui promeut la recherche scientifique. Je suis convaincu que maintenant qu'il

dispose d'une étude scientifique, il s'y référera et ne fera pas comme certains ministres libéraux wallons qui déchirent les études scientifiques qui contredisent leurs thèses politiques.

M. Marc Cools. — Vous attaquez des gens qui ne peuvent pas vous répondre !

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Monsieur le Président, je donnerai lecture de la réponse du Ministre-Président.

L'étude STRATEC dont la presse s'est fait l'écho ces derniers jours est une étude financée dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale. Elle s'intitule « Etude globale du second terminal intermodal bruxellois » et a été confiée aux bureaux STRATEC-ACP et Rand Europe pour les études de trafic, notamment vers les Pays-Bas.

Comme tout projet financé par l'accord de coopération, un comité d'accompagnement, au demeurant très large, est constitué par des représentants des administrations régionales et fédérales, de la STIB, de la SNCB.

Pour les administrations régionales, l'AED-l'AATL était représenté ainsi que le cabinet de M. Delathouwer et le mien.

Il s'agit d'une étude sur ce sujet qui doit servir à éclairer le gouvernement régional (ainsi que d'autres instances). Qui pourrait critiquer le fait que les autorités publiques souhaitent faire étudier un projet dont les implications en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement urbain au sens large sont importants afin de pouvoir, le moment venu, prendre des décisions en connaissance de cause.

Il ne faut pas donner à cette étude plus de poids et d'importance qu'elle n'en a : il s'agit d'une étude intéressante et dont les conclusions doivent être analysées attentivement.

De plus, il convient de préciser que cette étude (et c'est logique) pose des hypothèses quant aux infrastructures disponibles à terme (il est par exemple posé comme préalable que la totalité du plan 2001-2012 de la SNCB soit réalisé …), quant au schéma d'exploitation du RER, du réseau IC-IR, quant à l'existence du bouclage métro de la Petite Ceinture. Il s'agit donc d'un modèle basé sur certaines hypothèses, ce qui implique que ses conclusions puissent être soumises à une certaine interprétation notamment s'il apparaissait que la réalisation des infrastructures subirait un retard.

Au niveau de la question plus pratique que vous posiez en matière d'études, il est probable qu'avant que la première pierre d'une quelconque réalisation soit posée, d'autres études seront encore menées.

Quant au fait de faire passer les TGV par la jonction Nord-Midi en lieu et place de la ligne 28, je ne vois pas en quoi le communiqué de presse de M. de Donnea concernant la future gare TGV à Bruxelles-formation dit le contraire. On dit simplement — et je cite M. de Donnea — « à ma connaissance, personne ne conteste l'opportunité d'une halte TGV au nord de Bruxelles à terme, bien entendu. Cela permettra de désengorger la jonction Nord-Midi et de faire gagner beaucoup de temps aux TGV qui vont aux Pays-Bas et en Allemagne ».

En l'espèce, quand on lit les propos de M. de Donnea, il n'est nullement question de la ligne 28. L'intercabinets auquel vous avez fait allusion privilégie en effet — et je n'ai pas changé d'avis, je vous rassure Monsieur Grimberghs, je suis partisan de cette option — le fait que les TGV qui traversent Bruxelles doivent le faire par la jonction Nord-Midi et que la ligne 28 est spécifiquement destinée au RER. C'est mon option personnelle mais la formulation du Ministre-Président peut laisser entendre que certains TGV à destination des Pays-Bas et de l'Allemagne partiraient de la halte TGV au nord de Bruxelles.

En tout cas, j'ai le texte sous les yeux et je vois qu'il n'y est nullement question de la ligne 28.

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Je voudrais faire trois observations.

La première : j'entends, Monsieur Draps, que vous n'avez pas changé d'avis. Je l'espère bien. Je crains malheureusement que M. de Donnea n'ait pas changé d'avis non plus et je vous rappelle que sur ce point-là, vous n'étiez pas tout à fait sur la même longueur d'ondes. Le problème est de savoir s'il y a un chef de gare et si l'on peut faire avancer le train. Où va-t-on ? Que veulent les Bruxellois ?

Une fois de plus, si nous ne disons pas clairement ce que nous voulons, il ne faut pas s'étonner que d'autres prennent des décisions au-dessus de notre tête. Je demande donc que l'on puisse avoir un vrai débat sur les résultats de cette étude. Vous estimez que ce n'est peut-être pas la dernière … Peut-être mais elle fait quand même l'inventaire d'une douzaine d'études sur lesquelles elle se base ! On a donc déjà étudié la question et il s'agit bien d'une étude d'opportunité que vos deux gouvernements — le fédéral et le régional — ont décidée. Vous avez vous-même établi le cahier de charges. De grâce, que l'on en tienne compte, que l'on n'en fasse pas des confettis et que l'on essaye d'abord — pour nous-mêmes, en tant que Bruxellois — de décider ce qui serait le meilleur. On aura probablement du mal à convaincre ensuite la SNCB et les autorités fédérales mais, au moins, nous saurons ce que nous voulons. Je demande que l'on prenne le temps de faire ce travail-là et que l'on détermine ce qu'est le meilleur pour Bruxelles.

Petite observation : on dit que l'étude est faite sur des hypothèses. J'ai eu l'occasion de lire la dernière phrase qui stipule clairement que les hypothèses, comme vous l'avez indiqué, partent de l'idée que l'on va réaliser le plan décennal en 12 ans de la SNCB, on vient de voir que ce n'était pas évident, que l'on va réaliser intégralement le RER.

On part donc de l'hypothèse maximale et la dernière phrase de l'étude stipule que tout retard dans les investissements justifierait encore moins que l'on anticipe sur le destin d'un deuxième terminal TGV.

Ne partons donc pas du principe qu'il faut aller très vite. Il ne faut certainement pas se précipiter pour réaliser le deuxième terminal TGV mais il faut au moins l'avoir convenu entre nous et savoir ce que nous voulons.

M. Marc Cools. — C'était stipulé dans le communiqué de M. de Donnea.

M. Denis Grimberghs. — Non, M. de Donnea ne dit pas cela du tout. Je ne veux pas polémiquer longtemps à ce sujet mais j'ai sous les yeux son communiqué qui précise bien qu'il donne priorité à un ouvrage situé au-delà du quadrilatère. Pourquoi ? Pour faire le contournement de la ligne 28. Il faut tout de même avouer que l'élément le plus important — et qui a été d'ailleurs fort camouflé jusqu'à présent dans les résultats communiqués à l'extérieur — est que l'hypothèse d'une halte à la gare du Nord reprend manifestement de l'intérêt et du poids dans cette étude. Pourquoi ? Parce que cette étude part du principe qu'il n'y a aucun gain à espérer de la jonction Nord-Midi et que si Schaerbeek-Voyageurs est peut-être une bonne idée, il faut toutefois réfléchir si momentanément la halte à la gare du Nord n'est pas largement suffisante pour ce qu'il y a à faire. J'anticipe sans doute sur le débat que nous devons mener en notre sein. De grâce, qu'on ait ce débat et que l'on tranche un certain nombre de choses, qu'on prenne attitude dans des dossiers comme la dépollution du sol de Schaerbeek-Formation, les permis pour les lignes à grande vitesse sur lesquels nous reviendrons, Monsieur Draps, car il faudra rectifier le permis qui a été délivré si l'on ne veut pas engouffrer quelques milliards inutilement dans le sol pour un ouvrage qui ne connaîtrait, le cas échéant, qu'un avenir dans vingt-cinq ans.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Sur ce plan-là, Monsieur Grimberghs, les choses sont faites. Allez voir les travaux. Le caisson n'est pas réalisé.

M. Denis Grimberghs. — Le permis a-t-il été modifié ? Y-a-t-il eu un permis modificatif ?

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Non. Actuellement il n'y a aucun problème à cet égard. La SNCB n'envisage absolument plus la réalisation de ce fameux caisson.

M. Denis Grimberghs. — Et tout cela peut se faire sans permis modificatif ?

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Quand on fait un permis, les voies sont implantées là où elles doivent l'être, mais sans caisson. Si quelqu'un reçoit un permis pour réaliser la totalité d'un immeuble et n'en exécute qu'une partie, ce n'est pas un cas d'espèce dans lequel il faut nécessairement avoir un nouveau permis. Je suis éventuellement disposé à envisager ce type de problème et à vous répondre.

Dans le cadre de la commission de l'Infrastructure, je suppose que mon collègue M. Delathouwer essayera de voir avec vous quelles sont les conclusions de cette étude STRATEC. Ce sera un excellent sujet pour les travaux de la commission de l'Infrastructure et je suis sûr que mon collègue sera ravi de vous répondre.

Mijnheer de Voorzitter. — Dat is een interessante suggestie die ik aan de voorzitter van de commissie voor de Infrastructuur zal doorgeven.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LE D4/D5 »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE UITVOERING VAN DE OVEREENKOMST BETREFFENDE D4/D5 »

M. le Président. — M. Draps répondra en lieu et place de M. de Donnea.

La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser la question.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la presse s'est fait l'écho cette semaine de l'inquiétude des habitants mais aussi de la commune, voire de la région, ainsi que, à d'autres égards, du Parlement européen sur la mise en œuvre de l'accord conclu le 6 mars 2002 entre la région, la commune d'Ixelles et la Société Espace Léopold (SEL) en ce qui concerne la réalisation du D4/D5 et de tout ce qui l'entoure.

L'esprit général de cet accord est d'assurer l'intégration du complexe européen dans le quartier en favorisant la mixité de l'activité et en garantissant l'accessibilité et la publicité de l'espace public constitué par la dalle. Tout cela peut être garanti par une série de questions de détail.

Je vous interroge donc sur des questions de détail qui, mises ensemble, feront que ce projet sera cohérent ou non et permettra ou non une bonne intégration du complexe.

Qu'y aura-t-il dans la gare ? Comment accédera-t-on à la dalle, au Musée de l'Europe ? Y aura-t-il des commerces au rez-de-chaussée du D4 ou du D5 ? Y aura-t-il des équipements d'intérêt collectif ? *Quid* du projet d'y installer un bureau de poste, etc. ?

Je voulais donc interroger M. de Donnea sur l'état d'avancement de la négociation sur l'ensemble de ces exigences et savoir s'il y a des chances que celles-ci soient rencontrées.

La commune d'Ixelles et la région seraient d'accord entre elles. En revanche, du côté du Parlement européen, il y a des réticences.

Le hasard veut que dans la presse, cette semaine, des parlementaires européens se plaignent de l'insécurité aux alentours du

Parlement, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes quand on sait que le fantasme sécuritaire du Parlement a conduit à faire de ce complexe une forteresse, un *no man's land* urbain avec des rues qui n'en sont pas, ce qui génère une insécurité dont, maintenant, les parlementaires se plaignent.

Il faudrait peut-être profiter de l'occasion pour expliquer à M. Colomi-Naval ce que signifie le contrôle social de l'espace urbain. Si l'on avait maintenu une plus grande mixité d'activités dans le quartier, si l'on avait maintenu la poste à l'intérieur du complexe par exemple, l'espace public dans et alentour serait beaucoup plus « sécure ».

M. le Président. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la convention du 6 mars 2002 conclue entre la région, la commune d'Ixelles et le Parlement européen a pour objet d'achever le projet « Espace Léopold », d'assurer la gestion et le suivi de ce projet et de promouvoir son intégration dans un environnement urbain.

A cette fin, les parties ont exprimé clairement leur volonté de rétablir la mixité dans le quartier et dans ce cadre, les superficies de logement, d'équipements et de commerces sont explicitement chiffrées. Un programme très important de construction de logements est prévu à proximité.

L'article 15 de la Convention porte sur les permis modificatifs et stipule que :

« Dès que la région, la commune et le futur acquéreur se seront mis d'accord sur les éléments suivants, la SEL s'engage à faire introduire les demandes de permis modificatifs *ad hoc* dans un délai maximum de six mois à compter de la réception de l'accord inter-venu :

I. l'adaptation fonctionnelle et technique du bâtiment D5 et de ses abords, tenant compte des besoins précis du Parlement Européen et notamment de ses demandes en matière de sécurité,

II. l'amélioration de la qualité architecturale des façades de l'ensemble constituant le complexe D4/D5 en vue notamment d'assurer une transition urbanistique plus harmonieuse entre le complexe de bureaux et la zone de logements,

III. la modification du programme architectural et fonctionnel de l'ancien bâtiment de la gare de Luxembourg, de ses structures annexes ainsi que des auvents posés de part et d'autre de la gare, en garantissant toujours un accès direct à cette gare de la place du Luxembourg,

IV. la détermination du nombre d'emplacements de parkings prévus et de leur affectation notamment en fonction des besoins exprimés d'une part par la SNCB et d'autre part par les riverains et les commerçants, tout en veillant à rencontrer les impératifs de sécurité voulus par le Parlement européen,

V. la réalisation d'une liaison entre l'immeuble D3 et le complexe D4/D5,

VI. adaptation de la sortie de la gare SNCB pour permettre une plus grande sécurité et fluidité du passage et d'accès aux transports publics des voyageurs entrant ou sortant de cette gare,

VII. affectation d'une partie du D4 ou D5 à l'installation d'un bureau de « La Poste » accessible au public ou de tout autre type d'équipement d'intérêt collectif agréé par les parties. ».

Vous savez, par ailleurs, que le Musée de l'Europe prendra également place dans le bâtiment D4.

Il convenait donc de mettre en œuvre les dispositions de l'article 15 et à cette fin, diverses négociations se sont tenues en présence de représentants des trois parties y compris donc du Parlement Européen. La dernière s'est tenue le 17 janvier dernier.

Ce texte est d'ores et déjà revêtu de la signature des représentants de la Région de Bruxelles-Capitale et de la commune d'Ixelles.

Le Parlement européen doit maintenant apposer sa signature sur ledit document.

Voilà donc précisément où en sont les négociations.

En ce qui concerne votre question sur la position de la Région de Bruxelles-Capitale dans ce dossier (mixité, publicité, accessibilité), la région respecte les engagements pris dans le cadre de la convention de mars 2002.

M. le Président. — La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — En résumé, vous ne voulez pas répondre à ma question : vous venez de lire le texte de la convention du 6 mars 2002. Je vous ai demandé où en sont les négociations sur une série d'éléments concrets et vous vous contentez de lire un texte en m'assurant que vous allez mettre en œuvre la convention.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — La convention est mise en œuvre.

Des réunions ont eu lieu pour définir précisément les éléments à mettre en œuvre. Puisque vous tenez à ce que l'on en parle, sachez qu'un problème subsiste autour de trois toilettes à installer dans le bâtiment de l'ancienne gare. Pour caricaturer le débat, je dirai que voilà sur quel point la position des trois parties diverge ! La commune d'Ixelles et la région, conjointement, ont formulé des propositions et nous attendons l'accord du Parlement Européen à ce sujet. A présent, vous connaissez toutes les dimensions de ce problème, concrètement !

M. Yaron Pesztat. — Qu'ajouter de plus ?

M. le Président. — Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance plénière est suspendue à 16 h 10.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.10 uur.

Elle est reprise à 18 h 30.

De vergadering is om 18.30 uur hervat.

Mme la Présidente. — Nous reprenons l'ordre du jour du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

We hervatten de agenda van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en voorstellen.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD EURO-MEDITERRANEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE, D'AUTRE PART, AUX ANNEXES 1, 2, 3, 4, 5 ET 6, AUX PROTOCOLES 1, 2, 3, 4, 5, 6 ET 7 ET L'ACTE FINAL, FAITS A VALENCE LE 22 AVRIL 2002

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE EURO-MEDITERRANE OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE DEMOCRATISCHE VOLKSREPUBLIEK ALGERIJE, ANDERZIJDS, MET DE BIJLAGEN 1, 2, 3, 4, 5 EN 6, MET DE PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4, 5, 6 EN 7 EN MET DE SLOTAKTE, GEDAAN TE VALENCIA OP 22 APRIL 2002

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

60 votent oui.

60 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE ZAMBIE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A LUSAKA, LE 28 MAI 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BEL-

GISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE, ENERZIJDS, EN DE REGERING VAN DE REPUBLIEK ZAMBIA, ANDERZIJDS, INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE LUSAKA OP 28 MEI 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

61 votent oui.

61 stemmen ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE, FAITE A FLORENCE LE 20 OCTOBRE 2000

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE EUROPESE CONVENTIE INZAKE LANDSCHAPPEN, GEDAAN TE FIRENZE OP 20 OKTOBER 2000

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

61 votent oui.

61 stemmen ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD PORTANT CREATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN, FAIT A PARIS LE 3 AVRIL 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : HET VERDRAG TOT OPRICHTING VAN DE INTERNATIONALE ORGANISATIE VOOR WIJNSTOK EN WIJN, GEDAAN TE PARIJS OP 3 APRIL 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

60 votent oui.

60 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. De Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE THAILANDE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A BRUXELLES LE 12 JUIN 2002

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE, ENERZIJDS, EN DE REGERING VAN HET KONINKRIJK THAILAND, ANDERZIJDS, INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN DE INVESTERINGEN OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 12 JUNI 2002

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

61 votent oui.

61 stemmen ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD EURO-MEDITERRANEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE LIBANAISE, D'AUTRE PART, AUX ANNEXES 1 ET 2, AUX PROTOCOLES 1, 2, 3, 4 ET 5 ET A L'ACTE FINAL, FAITS A LUXEMBOURG LE 17 JUIN 2002

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE EURO-MEDITERRANE OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK LIBANON, ANDERZIJDS, MET DE BIJLAGEN 1 EN 2, MET DE PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4 EN 5 EN MET DE SLOTAKTE, GEDAAN TE LUXEMBURG OP 17 JUNI 2002

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

60 votent oui.

60 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU : PROTOCOLE COMPLEMENTAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET L'AUTORITE DE SURVEILLANCE DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE, SIGNE A BRUXELLES LE 6 JUILLET 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : HET AANVULLEND PROTOCOL TUSSEN HET KONINKRIJK BELGIE EN DE TOEZICHTHOUDENDE AUTORITEIT VAN DE EUROPESE VRIJHANDELSASSOCIATIE ONDERTEKEND TE BRUSSEL OP 6 JULI 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

60 votent oui.

60 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU : PROTOCOLE N° 12 A LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTES FONDAMENTALES, FAIT A ROME LE 4 NOVEMBRE 2000

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : HET PROTOCOL NR. 12 BIJ HET VERDRAG TOT BESCHERMING VAN DE RECHTEN VAN DE MENS EN DE FUNDAMENTELE VRIJHEDEN, GEDAAN TE ROME OP 4 NOVEMBER 2000

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

60 votent oui.

60 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BELARUS, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A BRUXELLES, LE 9 AVRIL 2002

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE, ENERZIJDS, EN DE REGERING VAN DE REPUBLIEK BELARUS, ANDERZIJDS, INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 9 APRIL 2002

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

61 votent oui.

61 stemmen ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT OCTROI DE SUBVENTIONS SPECIALES AUX COMMUNES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TOEKENNING VAN BIJZONDERE SUBSIDIES AAN DE GEMEENTEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

47 votent non.

47 stemmen neen.

12 votent oui.

12 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM.

Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Romdhani, Smits, Van Assche, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Daems, Galand, Mme Geuten, MM. Ide, Lahssaini, Pesztat, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Cerexhe, Mmes de Groote, Fraiteur, MM. Grimberghs, Lemaire, Mahieu et Riguelle.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 2.

Wij stemmen nu over het artikel 2.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

41 votent oui.

41 stemmen ja.

12 votent non.

12 stemmen neen.

13 s'abstiennent.

13 onthouden zich.

En conséquence, l'article 2 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 2 aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Romdhani, Smits, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Daems, Galand, Mme Geuten, MM. Ide, Lahssaini, Pesztat, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, M. Cerexhe, Mme de Groote, M. Demol, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle et Van Assche.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemment ja.

26 s'abstiennent.

26 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools,

Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Romdhani, Smits, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, M. Demol, Mme Fraiteur, M. Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, van Eyll, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daems pour une justification d'abstention.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, nous nous sommes abstenus parce que nous regrettons que les partisans de la sécurité juridique maintiennent des termes aussi aléatoires que « peut accorder une subvention » en refusant de mentionner « accorde annuellement », ce qui est une formule plus affirmative, donc plus claire et plus sûre.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A INSTAURER DES CLAUSES TYPES RELATIVES AU RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DANS LES ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET LE GOUVERNEMENT D'UN ETAT OU D'UNE AUTRE ENTITE HABILITEE A CONCLURE DES TRAITES

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT INVOERING VAN STANDAARDCLAUSULES IN VERBAND MET DE EERBIEDIGING VAN DE FUNDAMENTELE RECHTEN, IN DE INTERNATIONALE AKKOORDEN DIE GESLOTEN WORDEN TUSSEN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING EN DE REGERING VAN EEN STAAT OF VAN EEN ANDER NIVEAU DAT ERTOE GEMACHTIGD IS VERDRAGEN TE SLUITEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution (de Mme Julie de Groote et M. Alain Daems) visant à instaurer des clauses types relatives au respect des droits fondamentaux dans les accords internationaux conclus entre le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement d'un Etat ou d'une autre entité habilitée à conclure des traités (n^{os} A-323/1 et 2 – 2001/2002) — (Application de l'article 83.4 du Règlement).

Aan de orde is de naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van resolutie (van mevrouw Julie de Groote en de heer Alain Daems) tot invoering van standaardclausules in verband met de eerbiediging van de fundamentele rechten, in de internationale akkoorden die gesloten worden tussen de Brusselse hoofdstedelijke regering en de regering van een Staat of van een ander niveau dat ertoe gemachtigd is verdragen te sluiten (nrs. A-323/1 en 2 – 2001/2002) — (Toepassing van artikel 83.4 van het Reglement).

Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Wij gaan over tot de stemming over de conclusies van de commissie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? *(Neen.)*

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition de résolution votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Zij die er voorstander van zijn dat het voorstel van resolutie wordt verworpen, stemmen ja omdat de commissie in haar besluiten voorstelt dat het wordt verworpen.

Résultat du vote/Uitslag van de stemming :

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

41 répondent oui.

41 antwoorden ja.

19 répondent non.

19 antwoorden neen.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

Bijgevolg neemt de Raad de besluiten van de commissie strekkende tot het verwerpen van het voorstel van resolutie aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Romdhani, Smits, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mmes de Groote, Fraiteur, M. Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Chers Collègues, en raison du report de l'interpellation de Mme Persoons concernant « le dernier accord relatif au survol de Bruxelles » le Bureau élargi a décidé de convoquer mardi 11 février, à 9 heures, une commission plénière au cours de laquelle cette interpellation sera développée.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière du Conseil sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering van de Raad op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

La séance plénière est levée à 18 h 50.

De plenaire vergadering wordt om 18.50 uur gesloten.

0603/2473
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00